

*Investissement Canada—Loi*

exiger une part de nos réserves hauturières. Ils pourraient exiger ensuite d'utiliser en haute mer des chalutiers congélateurs.

• (1220)

La proposition d'amendement de mon collègue le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a pour but de préciser que l'objet du projet de loi C-15 est d'accueillir favorablement l'investissement étranger de nature à contribuer à l'essor économique de notre pays. Nous accueillons favorablement l'investissement étranger qui apporte de nouvelles techniques et met en valeur des secteurs de nos ressources encore inexploités. Nous accueillons favorablement les capitaux des investisseurs étrangers qui traitent les Canadiens avec dignité et respectent leurs valeurs et leur culture. Voilà l'objet de cette proposition d'amendement.

Le député d'en-face sourit et mentionne le nom de John Sheehan. C'est peut-être là un exemple de l'investissement étranger qu'il préconise. Les députés se souviennent peut-être de la dernière aventure à laquelle John Sheehan a participé au Canada à l'invitation et avec le concours du gouvernement conservateur de Terre-Neuve que dirigeait à l'époque le premier ministre Frank Moore. Cette aventure a abouti à la plus grosse faillite d'entreprise de l'histoire de notre pays, faillite de 600 millions de dollars qui a entraîné à son tour la plus grosse faillite de l'histoire du Japon. Cette faillite a coûté 70 millions de dollars aux contribuables terre-neuviens, et 110 millions au service britannique de garantie des exportations. Si c'est là l'idée que le député se fait du genre d'investissement étranger que cette nouvelle loi devrait attirer au Canada, alors nous, de Terre-Neuve, n'en voulons absolument pas.

Les Canadiens qui vivent dans des localités à entreprise unique où leur culture et leur mode de vie traditionnels dépendent du secteur des ressources naturelles sont très inquiets, car le projet de loi et son objet tel qu'énoncé à l'article 2 démontrent très clairement que le gouvernement ne se préoccupe pas du tout que les investissements étrangers créent de nouveaux emplois ou développent une nouvelle technologie. Le gouvernement a mis le Canada en vente, et on ne pourrait reprocher à un investisseur avisé de se prévaloir des dispositions du projet de loi pour venir cueillir au Canada les entreprises qui sont mûres à point, laissant de côté celles qui ne le sont pas tout à fait. C'est ce qui va arriver, et on l'a fait remarquer au ministre.

J'ai cité la pêche comme exemple d'un secteur vulnérable aux investissements étrangers. La mesure à l'étude permettra aux investisseurs étrangers de venir acquérir au Canada les usines les plus rentables et les plus productives dans les petites localités. Bien que ces acquisitions ne semblent pas représenter grand-chose ou susciter des inquiétudes lorsqu'on les considère isolément, l'ensemble de 200 ou 300 de ces acquisitions pourrait mener à une position dominante dans l'industrie de la pêche.

Voyons un peu les choses du point de vue d'un Terre-Neuvien, d'un Néo-Écossais ou d'un Québécois de la Côte Nord vivant dans un petit village qui vit de la pêche depuis des siècles. Son mode de vie, sa culture et son histoire tournent autour de cette industrie. Il craint par dessus tout qu'une entreprise étrangère vienne prendre le contrôle de la petite entreprise locale de transformation du poisson.

Une fois qu'elle aurait acquis cette petite usine, l'entreprise étrangère pourrait prétendre avoir droit au quota de pêche en haute mer et, au lieu de transformer les prises dans les petites usines locales, elle pourrait se doter d'un chalutier congélateur en haute mer pour y traiter le poisson sur place. Les usines exploitées dans les petites localités n'auraient plus qu'à fermer leurs portes.

Les habitants de Grand Bank ont un cauchemar à savoir que Grand Bank ne soit plus à l'avenir un prospère village de pêche à la population pittoresque et aux riches traditions, mais soit transformé en un navire baptisé *Grand Bank* et flottant en haute mer. Alors que 400 personnes y gagnaient autrefois leur vie, il n'y restera peut-être plus que 15 à 20 personnes à le faire.

Le projet de loi invite subrepticement les entreprises étrangères qui ne sont pas intéressées à exploiter des usines de transformation de poisson ni à donner de l'emploi aux habitants des petits villages mais uniquement à obtenir les quotas de pêche qui leur étaient inaccessibles jusqu'à présent. J'exhorte les députés à s'ouvrir les yeux et, à la différence du ministre, à se montrer compréhensifs et à prouver qu'ils comprennent la nature régionale de notre pays en appuyant l'amendement.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, l'examen de l'investissement étranger est un principe très important que l'ancien gouvernement a établi dans les années 70 après avoir étudié la question sous tous ses angles. Je trouve amusant d'entendre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) essayer de rejeter la responsabilité de cette mesure à la fois sur les libéraux et les néo-démocrates. Je suis fier de pouvoir dire que c'est aux libéraux que nous la devons.

Je me souviens de l'attitude que le NPD a d'abord adoptée au sujet de l'examen de l'investissement étranger. Je me souviens de la réaction qu'a eue David Lewis, qui était alors chef du NPD, lorsqu'on a présenté les recommandations du rapport Gray dont découlait la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, du temps où j'étais encore un jeune député. A l'en croire, ce n'était rien d'autre que de la poudre aux yeux, car les capitalistes canadiens et étrangers étaient tous à mettre dans le même panier. Nous ne croyons pas, comme le NPD, que rien ne différencie un capitaliste étranger d'un capitaliste canadien. C'est dans cette optique que nous avons abordé l'examen de l'investissement étranger.

D'un autre côté, nous ne nous opposons évidemment pas à l'investissement canadien étant donné qu'il était préférable de garder la haute main sur notre économie et de soutenir la concurrence internationale dans de nombreuses industries. Nous estimions également que, compte tenu du potentiel du Canada et de notre niveau de vie élevé auquel les Canadiens se sont habitués et que les parlementaires devaient s'engager à maintenir, il était important de reconnaître que l'investissement étranger avait un rôle à jouer dans notre pays. Nous voulions que la loi nous permette de tirer parti au maximum de tout investissement étranger et c'est dans cet esprit que la loi a été mise en place. C'est également, je crois, dans ce même esprit qu'elle a été administrée.

Je sais que cela présentait certains inconvénients sur le plan bureaucratique et que les capitalistes étrangers et canadiens se sont laissés décourager par les tracasseries administratives et